

**Discours de Son Excellence Dr Arvin Boolell
Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale
et du Commerce international à l'occasion du 30ème
anniversaire de la signature de L'Accord Général de
Coopération entre les Etats membres de la COI, 10 janvier
2014, Seychelles**

*Monsieur le Président de la République des Seychelles,
Monsieur le Président en exercice de la COI,
Madame et messieurs, membres et représentants du Conseil,
Monsieur le Secrétaire général de la COI,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs*

Je souhaite exprimer ma gratitude aux autorités seychelloises pour la chaleur de leur accueil.

[Genèse et Evolution]

~~Au moment où nous nous apprêtons à célébrer les 30 ans de la COI,~~ Il est juste de reconnaître la contribution de tous ceux qui ont apporté leur pierre à la construction de cet édifice. Monsieur Anil Gayan, le docteur Maxime Ferrari, sans oublier bien sûr l'actuel Secrétaire-général, Monsieur Jean-Claude de l'Estrac fut de ces visionnaires qui en décembre 1982 proposèrent la création de la COI.

Mesdames et messieurs,

Au moment de la création de la COI, en pleine période de la guerre froide, le concept de l'intégration régionale sur le Continent africain n'en était qu'à ses débuts. La ZEP (Zone d'Echanges Préférentiels), aujourd'hui le COMESA, ou encore la SADC n'avait pas encore vu le jour. Depuis nous avons évolué vers une économie mondialisée dont les fluctuations n'épargnent personne, et encore moins les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID).

[Réalizations et Défis]

La COI a parcouru beaucoup de chemin en 30 ans. Elle a su trouver et affirmer son identité dans un monde en pleine mutation. En effet, elle a à son actif de nombreuses réalisations dans les domaines de la gestion des ressources marines et

côtières et de la santé. A ces activités, la COI a ces dernières années ajouté la lutte contre la piraterie et la préservation de la biodiversité et le marquage des thons, et plus particulièrement la surveillance des ressources halieutiques des Etats-membres. Tout le monde reconnaît le rôle joué par la COI dans le dénouement de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne.

Aujourd'hui nous devons donc nous atteler à faciliter la circulation de nos citoyens, touristes et hommes d'affaires; à intensifier l'échange des connaissances; à œuvrer à la reconnaissance mutuelle de nos diplômes et à améliorer la connectivité, fût-elle numérique, aérienne ou maritime.

Une stratégie régionale pour le développement de l'industrie Indianocéanique s'avère impératif.

[Bâtir des Ponts]

La COI a aussi vocation à établir des ponts avec l'Asie et l'Afrique. Il est donc nécessaire de travailler de concert avec l'Indian Ocean Rim Association, la SADC et le COMESA.

[Les Grands Enjeux]

Mesdames et messieurs,

Je me dois ici de reconnaître l'apport de l'Union européenne au niveau région dans le cadre du 11^{ème} Fonds Européen de Développement. Cependant, des petits Etats insulaire en développement tels que Maurice et Seychelles qui ne sont pas des PMA sont les victimes du principe de différenciation déjà en application. C'est pourquoi notre organisation devra assurer une meilleure défense et la préservation des intérêts des PEID. La défense de l'identité insulaire et la reconnaissance de la

vulnérabilité des PEID doivent être exprimées d'une voix forte lors de Conférence de Samoa, en septembre 2014.

[Conclusion]

Mesdames et messieurs,

30 ans après la signature de l'Accord Général de Coopération, nous devons relever le niveau d'ambition de la COI. Il nous reste beaucoup à faire pour consolider davantage cette intégration de l'Indianocéanie vers une Communauté.

Avant de terminer je tiens à rendre hommage aux anciens Secrétaires-généraux et bien sûr l'actuel, mon cher ami Jean-Claude de l'Estrac.

Je vous rassure du soutien indéfectible de Maurice dans son engagement pour la réussite de notre organisation.

Aux peuples de l'Indianocéanie, je souhaite bonheur et prospérité.

Vive la COI.

Je vous remercie de votre attention.